



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **21 octobre 2013**

Délibération n° 2013-4229

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 3°

objet : Projet Lyon Part-Dieu - Bilan intermédiaire de la concertation préalable

service : Direction générale - Missions territoriales

Rapporteur : Monsieur le Conseiller David

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 11 octobre 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 23 octobre 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mmes Pédrini, Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Peytavin, Laurent, MM. Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrrière, Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mme Baume, M. Bernard B., Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Forissier, Fournel, Galliano, Geourjon, Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Millet, Morales, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Claisse), MM. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Abadie (pouvoir à M. Reppelin), Arrue, Colin (pouvoir à Mme Vullien), Mmes Farih (pouvoir à M. Rudigoz), Ait-Maten (pouvoir à M. Ariagno), Bab-Hamed (pouvoir à M. Lévêque), Benelkadi (pouvoir à M. Kabalo), Bocquet (pouvoir à Mme Levy), MM. Bolliet (pouvoir à M. Ferraro), Chabert (pouvoir à M. Lelièvre), Fleury (pouvoir à M. Grivel), Gentilini (pouvoir à M. Buffet), Mme Ghemri (pouvoir à M. Plazzi), MM. Lambert (pouvoir à M. Lebuhotel), Lyonnet (pouvoir à M. Bousson), Martinez (pouvoir à Mme Dubos), Ollivier (pouvoir à M. Suchet), Mme Palreja, MM. Serres (pouvoir à M. Roche), Thivillier (pouvoir à M. Millet).

Absents non excusés : MM. Flaconnèche, Genin, Muet, Nissanian, Rousseau, Turcas, Vurpas.

Conseil de communauté du 21 octobre 2013**Délibération n° 2013-4229**

commission principale : urbanisme

commune (s) : Lyon 3°

objet : **Projet Lyon Part-Dieu - Bilan intermédiaire de la concertation préalable**

service : Direction générale - Missions territoriales

Le Conseil,

Vu le rapport du 2 octobre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le quartier de Lyon Part-Dieu à Lyon 3°, aujourd'hui 2° quartier tertiaire français, poursuit son développement autour de son rayonnement métropolitain. Les impératifs de développement urbain liés aux enjeux du XXI^e siècle nécessitent d'engager de nouvelles phases de réflexion urbaine d'une ampleur conforme au positionnement européen auquel se destine ce quartier emblématique.

Depuis fin 2009, la Communauté urbaine de Lyon engage des études pour définir un projet urbain. Différentes étapes (stratégie prospective, concept-plan, plan-guide), ont permis d'élaborer un document d'orientation sous la forme de plan de référence. Celui-ci pose les grands objectifs du projet tant en matière d'aménagement urbain que de développement économique, résidentiel et culturel.

Parallèlement, des études sont conduites pour la réorganisation de la gare et du pôle d'échanges multimodal (PEM) concomitamment à celles engagées par l'Etat sur le nœud ferroviaire lyonnais (NFL).

Par délibération n° 2012-3218 du 10 septembre 2012, le Conseil de communauté a approuvé l'ouverture et les modalités de la concertation préalable au projet Lyon Part-Dieu, dans son intégralité.

Il s'agit d'une concertation préalable lancée à titre volontaire en application de l'article L 300-2 du code de l'urbanisme. Elle a débuté le 13 septembre 2012, après l'affichage d'un avis administratif également publié dans la presse locale annonçant, au siège de la Communauté urbaine ainsi que dans les mairies des 3° et 6° arrondissements de Lyon, la date de début de la concertation préalable.

Le périmètre de la concertation est délimité par les voies ci-après :

- à l'est : avenue Thiers, rues Maurice Flandin et Jeanne Hachette,
- au sud : rues du Dauphiné et Général Mouton Duvernet et cours Gambetta,
- à l'ouest : rues Abbé Boisard et René Guillet, allée du Parc, avenue Félix Faure, boulevard Vivier Merle, rues Lavoisier, des Rancy, Garibaldi, Paul Bert, André Philip, Dunoir, Moncey, Garcin, de Bonnel, Duguesclin et Boileau et cours Lafayette,
- au nord : rues Vauban et Garibaldi, cours Lafayette et rues Waldeck Rousseau, des Emeraudes et Curtelin.

L'objectif de la concertation est de partager les enjeux du projet Lyon Part-Dieu avec les acteurs et partenaires du projet, les habitants, usagers et associations du périmètre, et autres personnes concernées ainsi que de leur permettre d'exprimer leurs attentes, préoccupations et propositions.

Plusieurs dispositifs d'information et de concertation ont été mis en place par la Communauté urbaine :

- un dossier est consultable à la disposition du public depuis le 13 septembre 2012 à l'accueil de l'Hôtel de Communauté ainsi que dans les mairies des 3° et 6° arrondissements de Lyon. Ce dossier pourra, en tant que de besoin, être complété par des éléments d'information supplémentaires pendant toute la durée de la concertation,

- des permanences d'information spécifiques dans les locaux de la mission Part-Dieu ("l'Atelier") ouvertes depuis le 11 septembre 2012, les lundis matin et mercredis après-midi,

- une réunion publique, à laquelle ont participé 700 personnes, présidée par monsieur le Président de la Communauté urbaine, a initié la concertation le 13 septembre 2012,

- 3 rencontres-débats, auxquelles ont participé 370 personnes, présidées par messieurs les Vice-Présidents de la Communauté urbaine en présence du concepteur du projet, autour de thématiques qui sous-tendent le projet :

- . la mobilité et les déplacements, le 27 novembre 2012,
- . le quartier actif, le 13 décembre 2012,
- . les espaces publics, le 31 janvier 2013.

La Communauté urbaine souhaite dresser un bilan intermédiaire de cette 1ère étape de la concertation menée entre la réunion de lancement de septembre 2012 et la dernière conférence-débat du 31 janvier 2013. Ce document constitue une première synthèse basée, entre autres, sur :

- les comptes-rendus des réunions publiques et conférences-débats,
- les avis déposés par les particuliers sur les registres,
- les remarques formulées lors des permanences à la mission Part-Dieu,
- les contributions envoyées sur la boîte mail part-dieu@grandlyon.org,
- une contribution du Club des entreprises Lyon Part-Dieu, qui représentent 50 entreprises cumulant 20 000 emplois sur le secteur.

Il ressort de ce premier bilan que le besoin d'information et d'approfondissement s'est le plus fortement exprimé sur les sujets suivants :

- la stratégie de production de logements et l'évolution du parc existant : une forte mobilisation des habitants du quartier a été constatée, à travers les associations ou instances de participation citoyenne. Des interrogations ont été émises sur les mutations envisagées, certaines représentations graphiques des intentions du projet pouvant laisser supposer que des démolitions étaient prévues à court terme,

- le projet va évoluer dans certains secteurs, pour tenir compte des remarques émises par les habitants, particulièrement dans celui de la Porte Sud qui retrouvera sa physionomie actuelle dans les représentations du projet. Au-delà des immeubles d'habitation déjà présents, il est prévu dans le projet d'accompagner la production de logements (environ 2 000 à terme), en vue de pérenniser le statut de quartier d'habitation de la Part-Dieu et sa mixité vis-à-vis des activités tertiaires. Enfin, dans le domaine de l'habitat, une attention très particulière est portée à l'insertion urbaine et architecturale, à la luminosité des logements et aux vis-à-vis des immeubles, à travers une réglementation des sols très adaptée. Ce bilan intermédiaire permet donc de compléter et de faire évoluer le dossier de concertation sur ces aspects,

- la gestion des mobilités : parallèlement à la concertation sur le projet urbain, une concertation préalable réglementaire en application de l'article L 300-2 du code de l'urbanisme a été initiée sur le projet de pôle d'échanges multimodal de la Part-Dieu par la Communauté urbaine et les acteurs ferroviaires (SNCF et RFF). L'ouverture et les modalités de cette concertation a été approuvée par délibération n° 2013-3908 du Conseil du 27 mai 2013. Ce projet incluant les voies ferrées, la gare, les pôles de transports en commun, les circulations automobiles et cyclables est au cœur de la stratégie de mobilité du quartier de la Part-Dieu et vise à fluidifier les déplacements, les rendre agréables et fiables grâce à un partage optimisé des modes de transports. Ce projet anticipe les flux attendus d'ici à 2030, afin de permettre l'augmentation des transports ferroviaires et urbains d'ores et déjà programmée,

- la place des espaces verts, publics et du paysage dans le projet global : à travers l'objectif de faire de la Part-Dieu un quartier à vivre, la réflexion sur les espaces végétalisés est au centre des préoccupations des concepteurs du projet. A travers les projets de voiries, de places ou de parcs, c'est une démarche de stratégie du paysage qui se met en place, aussi bien sur les espaces publics qu'au cœur des îlots privés.

Cette première phase de concertation a donc permis l'expression de remarques et appréciations sur le projet qui ont contribué à son évolution et à l'apport de précisions et compléments pour en améliorer la lisibilité et l'appropriation par le public. Ce bilan vient nourrir la poursuite de la réflexion et des études. Aussi, une nouvelle version du dossier de concertation sera produite et mise à disposition du public dans les mêmes conditions, permettant ainsi de poursuivre une concertation dynamique et constructive ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

Prend acte du bilan intermédiaire ainsi tiré de la concertation préalable, engagée par délibération n° 2012-3218 du Conseil de communauté du 10 septembre 2012, du projet Lyon Part-Dieu à Lyon 3°.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 23 octobre 2013.